

Europe, première destination touristique au monde – un nouveau cadre politique pour le tourisme européen

2010/2206(INI) - 30/06/2010 - Document de base non législatif

OBJECTIF : définir un nouveau cadre d'action pour le tourisme européen.

CONTENU : le tourisme représente la troisième plus grande activité socioéconomique de l'UE, après les secteurs du commerce et de la distribution et de la construction. Avec quelque 1,8 million d'entreprises, essentiellement des PME, occupant environ 5,2% de la main d'œuvre totale (avec une proportion importante de jeunes), l'industrie touristique européenne génère plus de 5% du PIB de l'UE, un chiffre en constante augmentation.

Par ailleurs, l'UE demeure la première destination touristique au monde, avec 370 millions d'arrivées de touristes internationaux pour l'année 2008 soit 40% des arrivées à travers le monde, parmi lesquels 7,6 millions en provenance des pays BRIC (Brésil, Russie, Inde et Chine), en nette croissance par rapport à 4,2 millions en 2004.

Le tourisme européen a connu récemment une **situation économique difficile**. Ainsi, la crise économique et financière a eu des effets non négligeables sur la demande de prestations touristiques. Plus récemment, l'interruption du trafic aérien au cours des mois d'avril et de mai 2010, en raison par l'éruption du volcan Eyjafjöll, a grandement affecté les voyages en Europe, et porté d'importants préjudices aux compagnies aériennes, agences de voyages et touroopérateurs.

Ce contexte difficile a mis en évidence un certain nombre de défis auxquels doit faire face le secteur du tourisme européen. Pour y répondre, il est primordial que tous les acteurs du secteur puissent joindre leurs efforts et travailler dans un cadre politique consolidé qui prenne en considération les nouvelles priorités de l'UE exprimées dans sa stratégie «[Europe 2020](#)»: l'Europe doit demeurer la première destination au monde, apte à valoriser la richesse et la diversité des territoires qui la composent.

Avec la présente communication, la Commission européenne entend **favoriser une approche coordonnée des initiatives liées au tourisme et définir un nouveau cadre d'action** pour renforcer sa compétitivité et sa capacité à croître de façon durable. A cet effet, elle propose un certain nombre d'**initiatives de dimension européenne ou plurinationale** qui visent à réaliser ces objectifs, tout en tirant parti des compétences de l'Union introduites par le traité de Lisbonne en faveur du tourisme.

Les actions préconisées peuvent être regroupées autour de **quatre axes**.

Axe n° 1 : stimuler la compétitivité du secteur touristique en Europe :

- développer une stratégie pour la promotion diversifiée de l'offre touristique et mieux mettre en valeur le patrimoine commun de l'Europe, qui s'appuiera notamment sur le «label du patrimoine européen» ;
- encourager l'intégration dans les stratégies touristiques du patrimoine «naturel» qui bénéficiera également des initiatives de labellisation ;
- lancer une plateforme «TIC et Tourisme» pour faciliter l'adaptation du secteur touristique aux évolutions du marché des nouvelles technologies de l'information ;

- soutenir la formation dans le secteur touristique en promouvant les possibilités des différents programmes de l'UE, tels que Leonardo ;
- faciliter un mécanisme d'échanges touristiques volontaires entre États membres, permettant à certains groupes-clés (ex : jeunes, personnes âgées ou à mobilité réduite et familles à faible revenu), de voyager particulièrement durant la basse saison ;
- développer un mécanisme volontaire d'échange d'informations en ligne en vue d'une meilleure coordination des vacances scolaires entre les États membres ;
- assurer une veille du marché en mesurant la satisfaction des consommateurs européens relative à diverses prestations touristiques (transport, location, hébergement, voyages, vacances et circuits à forfait) ;
- promouvoir la mise en œuvre d'un «Observatoire virtuel du tourisme» pour soutenir et coordonner en réseau les activités de recherche et fournir des données socio-économiques sur le tourisme.

Axe n°2 : promouvoir le développement d'un tourisme durable, responsable et de qualité :

- développer un système d'indicateurs pour la gestion durable des destinations en vue d'élaborer un label pour la promotion des destinations touristiques ;
- organiser des campagnes de sensibilisation concernant le choix des destinations et les modes de transport, leurs relations avec la population locale des destinations visitées, la lutte contre l'exploitation des enfants et des femmes ;
- développer une marque européenne «Qualité Tourisme» ;
- faciliter l'identification par l'industrie du tourisme européen des risques liés aux changements climatiques ;
- proposer une charte du tourisme durable et responsable et établir un prix pour les destinations qui s'y conforment ;
- proposer une stratégie pour un tourisme côtier et marin durable ;
- établir ou renforcer la coopération entre l'Union européenne et les principaux pays émergents et les pays de la Méditerranée.

Axe n°3 : consolider l'image et la visibilité de l'Europe comme un ensemble de destinations durables et de qualité :

- créer une véritable «marque Europe», qui puisse permettre aux destinations européennes de se distinguer des autres destinations internationales;
- promouvoir le portail «visiteurope.com» afin d'accroître l'attractivité de l'Europe ;
- favoriser des actions communes de promotion lors de grands événements internationaux ou dans les foires et salons touristiques de grande ampleur.

Axe n°4 maximiser le potentiel des politiques et instruments financiers de l'UE pour le développement du tourisme :

- la Commission entend assurer une meilleure intégration du tourisme dans ses différentes politiques (ex : politique des transports ; marché intérieur ; fiscalité ; protection des consommateurs ; environnement ; emploi et formation ; culture ; politique de développement régional ainsi que rural) ;
- pour la période de programmation actuelle, la Commission continuera à promouvoir et à mobiliser des instruments et des programmes de soutien communautaires au profit du tourisme : fonds structurels européens (FEDER, FSE) ; fonds européen agricole pour le développement rural (FEADER) ; fonds européen pour la pêche (FEP) ; programme-cadre de recherche ;
- pour la période post-2013, les possibilités de soutien dépendront des orientations qui seront prises quant aux priorités de l'action de l'Union européenne, compte tenu des contraintes budgétaires.